

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD62

présenté par
M. Cinieri et M. Cordier

ARTICLE 1ER CA

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« dix »

le mot :

« quinze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli. Le périmètre de 10 kilomètre n'est pas suffisant pour certains sites remarquables, en particulier en zone de montagne où les éoliennes peuvent être vues de l'autre côté de la vallée. Il convient donc de prévoir au moins 15 km.